



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 7 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Estelle FAURE, Laetitia LAPAIX, Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, André VALETTE, Hélène ZATKOWSKI, Karine SEYMOUR, Florence HUC, Laurent CHAUVEAU.

Pouvoirs : Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE,
Thierry ALBERT a donné pouvoir à Karine SEYMOUR,
Serge PINA a donné pouvoir à Laetitia LAPAIX.

Absents excusés : André DURAND, Simone JULIEN, Rozenn IRVOAS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE

En préambule, Monsieur le Maire informe des mesures préfectorales mises en place :

- journée nationale d'hommage aux Harkis le 25/09,
- drapeau en berne du 26 au 28/09 suite à l'exécution de l'otage français en Algérie.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Après des modifications tardives, le compte rendu du conseil municipal du 26 août 2014 sera examiné à la prochaine séance.

2. Décision modificative N° 2

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de notre trésorière des modifications budgétaires sont nécessaires :

- la réintégration au chapitre 041 de frais d'études d'un montant de 3009€17 de 2006 non utilisés,
- le transfert au chapitre 041 du compte 2313 au compte 2315 pour la somme de 18678€17 pour des travaux terminés (remplacement de la cloche n°4 et travaux de l'église).
- le transfert de 15000€ du chapitre 11 (compte 61523 : voix et réseaux) au chapitre 14 (compte 73921 : attributions de compensation) pour permettre le règlement de l'excédent de travaux routiers non subventionnés.

Ces écritures ne modifient en rien l'équilibre du budget.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3. Recrutement d'un agent aux espaces verts à temps non complet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entretien de la commune demande une aide supplémentaire pour l'agent déjà en poste. Mr Bérot ayant effectué un stage de 15 jours en septembre a donné entièrement satisfaction.

Monsieur le Maire propose de recourir pour le recrutement de cet agent, aux emplois financés par l'Etat, sous la forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ces contrats seraient conclus pour une période de 12 mois (renouvelables jusqu'à 24 mois voir 60 mois selon le profil du demandeur d'emploi), rémunérés sur la base maximale du SMIC horaire, avec prise en charge par l'Etat de 70 % à 85 % de la rémunération (à hauteur de 20 h hebdomadaires).

Monsieur le Maire propose son recrutement en contrat CAE pour le début de l'année 2015.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

21h30 : arrivée de Florence HUC en séance.

4. Modification et création de contrats pour les postes d'animateurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ALAE fonctionne plutôt bien quant à l'organisation mais néanmoins l'affluence d'inscriptions demande l'embauche et l'augmentation d'heures pour certains animateurs.

Estelle FAURÉ indique qu'à certain moment de la journée et selon les jours, les effectifs dépassent les seuils autorisés. Elle ajoute par ailleurs que, compte-tenu des premières livraisons des logements à Verdauja à venir, ces effectifs vont gonfler puisque certains parents prennent déjà contact pour inscrire leurs enfants à l'école.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le contrat de Mme CONTIVAL Emmanuelle à 24 heures par semaine au lieu de 20 heures actuellement et le recrutement d'un animateur supplémentaire à 15h30 hebdomadaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ALAE.

Estelle FAURÉ informe les élus qu'une enquête de satisfaction a été diffusée aux familles afin de recueillir les avis des parents mais aussi ceux des enfants, par le biais d'une partie plus ludique, au sujet de la première période de l'ALAE. Un retour sera fait en conseil municipal, une fois que les questionnaires auront été exploités.

Estelle FAURÉ annonce également qu'un audit a été demandé auprès du Laboratoire départemental pour la cuisine de l'école, afin de se mettre à jour avec les normes en vigueur. Elle indique que le personnel a été prévenu et que celui-ci sera informé de la date, puisqu'il s'agit de faire un état des lieux des modifications à apporter pour le bon fonctionnement de tous. Cet audit a été demandé à titre de conseil et non répressif. Par la suite, une étude sera menée pour équiper l'école de matériels mieux adaptés (chariot pour faire le ménage ergonomique, notamment).

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

5. Accord logements 2^{ème} tranche – SFHE

Dans le cadre du projet En Cabos :

- la société ARCADE (SFHE) a demandé au SICOVAL la possibilité de financer en PSLA (prêt social location accession) les 13 villas prévues pour la tranche 2. Le SICOVAL nous redemande un accord de principe pour cette proposition car les financements pour 2015 sont prévus en conseil de communauté en novembre 2014.
- la CCV LABASTIDE BEAUVOIR EN CABOS sollicite la commune pour une garantie d'emprunt de leur prêt relatif à la construction de 13 logements en PSLA.

La garantie d'emprunt pour la commune porterait sur 30 % de la somme représentant un montant de 579600€ tandis que les 70 % restant seraient garantis par l'ARKEA BANQUE ENTREPRISE ET INSTITUTIONNELS.

Le conseil Municipal approuve ces propositions par 8 voix pour et 4 abstentions

6. Affinement du projet pour les travaux d'extension du groupe scolaire

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire après entretien avec M. DA SILVA, Architecte de l'Agence Technique départementale de prendre une délibération pour continuer la procédure d'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'école sont prévus à la fois pour l'implantation d'un préau mais aussi pour faire face à l'afflux prévisible d'élèves au cours des années à venir.

Il est donc prévu :

- Tranche 1 :
 - Remise à niveau des classes pour accueillir les élèves actuellement logés dans les classes préfabriquées pour un montant de 60 000 € HT à savoir : complément d'une toiture tronquée pour disposer d'un local susceptible d'accueillir une classe.

Implantation d'une classe maternelle dans la salle polyvalente actuelle avec aménagement d'un dortoir.

Ce dispositif permettrait d'accueillir l'effectif actuel de 5 classes.

La modification de la salle des maîtres augmenterait le potentiel à 6 classes si nécessaire.

- Implantation d'un préau de 120 m2 qui pourrait accueillir les élèves en cas de pluie ou de canicule pour un montant de 110 000 € HT.

- Tranche 2 :

Cette tranche est conditionnée aux possibilités financières de la commune après la tranche 1. Elle sera donc envisagée plus tard et la maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'un autre appel d'offres.

- Démolition des classes préfabriquées : 20 000 € HT
- Construction d'une structure polyvalente d'environ 140 m2 pour environ 240 000 €.

On peut donc établir le budget prévisionnel suivant :

Tranche 1 : Montant global : 195 500 € H.T

Dont 170 000 HT affectés aux travaux

Et 25 500 € HT affectés aux prestations nécessaires à la réalisation de ces travaux (maîtrise d'œuvre et service de coordination en matière de protection et de santé des travailleurs (CSPS).

Tranche 2 : Montant global de 299 000 € H.T

Dont 260 000 € affectés aux travaux et

Et 39 000 € HT pour les mêmes frais que ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Contrat d'entretien des routes par le SICOVAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SICOVAL avait organisé la prise de compétences de la voirie en 2011. Les communes devaient s'acquitter de leurs travaux par un retrait sur la dotation de solidarité. Nous avons opté à l'époque pour une somme annuelle de 60 000 € en travaux de fonctionnement et 100 000 € en investissement (subventionnées toutes les deux à 50 % environ).

Nous devons donc nous acquitter :

- En fonctionnement de 30 000 € par an environ.
- En investissement de 50 000 € sous forme de 25 000 € par an à ajouter au 30 000€ de fonctionnement plus une annuité liée au remboursement de prêt contracté pour l'autre moitié.

En réalité, nous avons :

- Pour les Travaux réalisés en fonctionnement sur 3 ans:

Année	Montant TTC	Consommation	Reste
2012	60 000,00 €	84 649,01 €	-24 649,01 €
2013	60 000,00 €	53 802,05 €	6 197,95 €
2014	60 000,00 €	682,21 €	59 317,79 €
Bilan	180 000,00 €	139 133,27	40 866,73 €

- Pour les travaux réalisés en investissement sur 3 ans:

Année	Montant TTC	Consommation	Reste
2012	100 000,00 €	56 729,17 €	43 270,83 €
2013	100 000,00 €	0 €	100 000,00 €
2014	100 000,00 €	1470 €	98 530,00 €
Bilan	300 000,00 €	58 199,17€	241 810,83 €

- Les versements ont été les suivants :

	2012	2013	2014
Fonctionnement	34 289 €	34 289	34 289
Investissement 50 % autofinancement	20 833 €	20 833	20 833

Investissement 50 % par emprunt SICOVAL (4 % sur 15 ans)	0 €	1874 €	3748 €
Total par an	55 123 €	56 996 €	58 870 €

Les montants ont été déduits de l'attribution de compensation de 39 642 € en 2011 soient un excédent à financer de 15 481 € en 2012, 17 354 en 2013 et 19 228 en 2014.

Important : le conseil général a arrêté de subventionner le fonctionnement en 2013.

Si l'effet est rétroactif, on pourrait se retrouver avec une note supplémentaire de l'ordre de 20 000€ à payer en plus.

Nous sommes au bout de l'engagement de 3 ans. A partir du 15 octobre, nous avons besoin de choisir une nouvelle enveloppe avec l'aide du SICOVAL mais avec une nouveauté : il n'y plus de subvention du conseil général pour le fonctionnement.

On peut envisager une somme moindre en fonctionnement (30 000 € ou 40 000 €) et limiter notre part investissement à 40 000 € ou 60 000€ par an (à noter : le curage des fossés et les campagnes d'épaveuse sont de l'ordre de 10 000€ par an).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une visite des différents chemins municipaux va être faite avec le Sicoval pour pouvoir planifier les travaux de voiries à venir.

8. Dématérialisation au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'à compter du 1er janvier 2015, la transmission dématérialisée des pièces comptables (titres, mandats, bordereaux récapitulatifs et pièces justificatives) au trésorier deviendra obligatoire pour les collectivités territoriales. Elles doivent dès à présent se préparer à cette échéance et se donner les moyens d'assurer la conservation des documents comptables dématérialisés en mairie. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition commerciale nous a été faite par la société REX ROTARY pour indexer et stocker ces données.

Il est demandé d'autres propositions pour qu'un choix soit fait au prochain conseil municipal.

9. Rétrocessions au domaine public de voies privées

Lors du conseil municipal du 24 avril 2013 et du 16 octobre 2013, le conseil avait voté la reprise des parties communes du lotissement « Les jardins du village » (rue des Vignes) et de l'avenue des oiseaux dans le domaine public, les dossiers sont toujours en attente de l'avis conforme des services car les dossiers ne sont pas complets.

10. Information sur les commissions Sicoval

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les commissions du Sicoval ont débuté. Chacun des participants pourra en donner quelques informations au cours des prochains conseils municipaux.

11. Informations sur les commissions municipales

- **Vivre ensemble** : La journée nature qui était prévue le 19 octobre est annulée. Karine SEYMOUR informe le conseil que la salle des associations va être mise à la disposition des jeunes avec des créneaux horaires pour qu'ils puissent se réunir pendant les vacances de la Toussaint.
- **Communication** : Laetitia LAPAIX informe le conseil que la date du prochain bulletin municipal est à prévoir avec le Sicoval. Une projection de film sur la 1^{ère} guerre mondiale a eu lieu le samedi 4 octobre à la salle Jocelyn Gruvel, Laetitia Lapaix fait un bilan positif au niveau logistique mais informe qu'il y a eu peu de fréquentation. Un nouveau site internet va être mis en place.
- **Portes ouvertes du Sicoval** : Monsieur le Maire rappelle l'invitation à la matinée portes ouvertes le samedi 8 novembre à 9h30 sur le site de l'Astel à Belberaud.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 24h00.